



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 28 février 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

ÉOLIEN EN HAUT-LANQUEDOC LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX INTERPELLENT LA MINISTRE

Par un courrier en date de ce 10 février, Michaël Weber, président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, a informé la ministre de la Transition Écologique de son soutien au recours hiérarchique engagé par le Parc naturel régional du Haut-Languedoc contre deux décisions prises par le préfet de l'Hérault.

En 2012, le Parc du Haut-Languedoc s'est ainsi engagé à encadrer le développement des éoliennes à l'occasion du renouvellement de sa charte. Un zonage précis a été réalisé pour préserver les sites les plus fragiles et un nombre maximal de 300 éoliennes sur le Parc a été fixé.

Aujourd'hui, entre les 215 machines en activités et les 77 autorisées qui s'ajoutent aux barrages hydroélectriques existants et aux projets de biomasse, le Parc prend toute sa part dans le déploiement des énergies renouvelable sur la région Occitanie.

Or, deux projets éoliens sur la commune de Dio-et-Valquières portés par les sociétés RES et VOLKSWIND entendent s'affranchir des engagements pris dans la charte du Parc. Ils sont pourtant situés en zone d'exclusion dans le plan du Parc à cause de leur sensibilité vis-à-vis de nombreuses espèces protégées dont l'aigle de Bonelli, rapace parmi les plus rares et menacés de France. Par une injonction de la cour administrative d'appel de Marseille, les recours juridiques des deux porteurs de projets ont finalement reçu un avis positif avec une autorisation par arrêté préfectoral signé le 17 décembre dernier.

Avec cette autorisation, les chartes qui conditionnent l'existence des Parcs naturels régionaux se trouvent fragilisées. Nous appelons l'État et la ministre de la Transition Écologique à tout mettre en œuvre pour garantir la portée des chartes et le prestige du classement des Parcs. C'est un message de clarté qui est attendu par l'ensemble du réseau des Parcs naturels régionaux de France.

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Les 58 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4900 communes, 4,4 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 19,1 % du territoire, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2250 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani – 75018 Paris – 01 44 90 86 20 www.parc-naturels-regionaux.fr